

CARNOUX AVENIR
Avenue Paul CEZANNE
13470 Carnoux-en-Provence

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.612-5
DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

EXERCICE DU 1er JANVIER 2012 AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration en date du 28 Mai 2008, j'ai l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association CARNOUX AVENIR, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

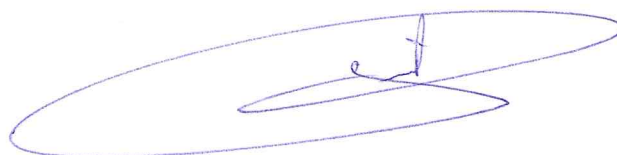
En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable, sur les bases des éléments disponibles à la date d'arrêtés des comptes, des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, notamment pour ce qui concerne la valorisation et la dépréciation des actifs : Immobilisations, Créances.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.



Fait à Marseille, le 3 Juin 2013

FINAUDIT
Philippe PIGNOL
Commissaire aux comptes associé

I / COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

CHARGES	2012	2011	PRODUITS	2012	2011
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats matériel et outillage	14 349,55	26 906,46	Prestations usagers	246 659,41	288 111,04
Achats matières consommables	80 537,36	82 195,06	CAF Prestations	299 572,76	318 266,48
Autres achats et charges externes	138 608,92	143 750,11	Prestations SNCF	1 122,09	2 349,72
Impôts, taxes et vers. assimilés	40 406,09	45 626,94	Conseil Général	19 262,00	14 840,00
Charges de personnel	580 352,07	576 719,89	Commune	332 648,00	308 119,00
Charges sociales	171 500,38	165 670,73	Subvention fonctionnement CAF	10 000,00	4 827,38
Autres charges	4 432,96	9 575,52	Cotisations	4 576,00	4 343,00
Dotations aux amortissements	6 301,48	4 601,16	Autres produits	67 117,45	63 771,83
			Revenus des valeurs mobilières plect		299,80
			Produits financiers	6 095,33	6 314,37
			Reprise sur amortissement des immob	0,00	0,00
			Reprise sur provisions	22 614,11	20 224,52
TOTAL (1)	1 036 488,81	1 055 045,87	TOTAL (1)	1 009 667,15	1 031 467,14
CHARGES EXCEPTS.(2)			PRODUITS EXCEPTIONNELS(2)	6 010,87	1 962,00
ENGAGT A REALISER S/RESSOUR.(3)			REPORT RESSOURCES EX ANT.(3)		15 000,00
			SOLDE DEBITEUR	21 406,43	9 711,14
TOTAL GENERAL	1 037 084,45	1 058 140,28		1 037 084,45	1 058 140,28

Le Président
Bernard COLIN

Le Trésorier
André DELOIT

III/ BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

ACTIF	EXERCICE 2012		2011		PASSIF	2012	2011
	BRUT	AMORTISS. PROVIS.	NET	NET			
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Immob. Corporelles	44 607,68	40 790,37	3 817,31	5 999,29	Réserves	40 850,39	40 850,39
Instal. techn. mat. outill. indust.	104 799,68	88 564,37	16 235,31	13 499,57	Report à nouveau	88 717,02	98 428,16
Autres immob. corporelles					Résultat de l'exercice	-21 406,43	-9 711,14
					Subvention d'investiss.	8 735,00	8 735,00
					Provision p/ fond roulement	30 000,00	30 000,00
					Fonds dédiés	0,00	0,00
TOTAL 1	149 407,36	129 354,74	20 052,62	19 498,86	TOTAL 1	146 895,98	168 302,41
ACTIF CIRCULANT					Prov. p/risq. et charges (2)	94 644,00	94 644,00
Produits à recevoir	76 237,03		76 237,03	124 524,29	DETTES		
Usagers et cptes rattachés	27 469,10		27 469,10	21 186,60	Fourniss. et cptes rattachés	14 262,62	12 241,45
Banques	225 425,03		225 425,03	208 049,95	Dettes fiscales et sociales	79 703,49	82 805,52
Caisse	1 584,31		1 584,31	1 112,68	Produits const. d'avances	15 262,00	16 379,00
TOTAL 2	330 715,47		330 715,47	354 873,52	TOTAL 3	109 228,11	111 425,97
TOTAL 3 (1+2)	480 122,83	129 354,74	350 768,09	374 372,38	TOTAL 4 (1+2+3)	350 768,09	374 372,38

Le Président
 Bernard COLIN



Le Trésorier
 André DELOÏT



TABEAU DES AMORTISSEMENTS 2012

SITUATION	MONTANTS DES AMORT.CUMULES FIN EXERC. PREC. EN EUROS	(1) DOTATION DE L'EXERCICE	DIMINUTION DE L'AMORTISSEM. DE L'EXERCICE	AMORT. CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE
RUBRIQUES				
IMMOB. INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOB. CORPORELLES				
Matériel, outillages	38 608,41	2 181,98	0,00	40 790,39
Inst. gén., agencement, amén.	70 687,54	4 119,50	0,00	74 807,04
Matériel bureau & informatique	9 687,69	0,00	0,00	9 687,69
Mobilier	4 069,64	0,00	0,00	4 069,64
TOTAL	123 053,28	6 301,48	0,00	129 354,76

(1) Affectation structure :

	<i>Crèche</i>	<i>CLSH</i>	<i>Total</i>
Matériel et Outillage :	2 181,98	0,00	2 181,98
Inst, agencement, aménag . :	4 119,50	0,00	4 119,50
Matériel bureau & informat :	0,00	0,00	0,00
Mobilier :	0,00	0,00	0,00
Amortissements	6 301,48	0,00	6 301,48



Crèche Multi Accueil : 04 42 73 51 69

Centre Aéré : 04 42 73 55 45

Service Administratif : 04 42 73 62 44

Fax : 04 42 73 58 10

TABLEAU DES PROVISIONS 2012

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
PROVISIONS CONGES PAYES	23 184,32	22 886,86	23 184,32	22 886,86
PROVISIONS DIF	22 614,11	21 926,85	22 614,11	21 926,85

ASSOCIATION CARNOUX AVENIR

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES 2012

	MONTANT BRUT	ECHEANCES	
		jusqu'à 1an	à plus d'1 an
CREANCES			
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances attachées à des participations	0,00	0,00	
Prêts	0,00	0,00	
Autres créances	0,00	0,00	
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers	18 239,24	18 239,24	
Autres créances :			
Personnel: avances et acomptes	2 035,00	2 035,00	
TOTAL	20 274,24	20 274,24	
DETTES			
Dettes financières :			
Emprunts et dettes auprès des établissements de cr	0,00	0,00	
Emprunts et dettes financières divers	0,00	0,00	
Autres dettes :			
Dettes fournisseurs	5 328,54	5 328,54	
Charges à payer	8 934,08	8 934,08	
Personnel/ Charges à payer	44 813,71	44 813,71	
URSSAF	16 486,00	16 486,00	
APICIL	14 077,00	14 077,00	
HORUM	2 889,78	2 889,78	
TAXE SUR LES SALAIRES	1 437,00	1 437,00	
TOTAL	93 966,11	93 966,11	



Crèche Multi Accueil : 04 42 73 51 69
 Centre Aéré : 04 42 73 55 45
 Service Administratif : 04 42 73 62 44
 Fax : 04 42 73 58 10

ANNEXE FONDS DEDIES SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

	Fonds à engager en début d'exercice Cpte 194	Utilisation en cours d'exercice Cpte 789	Engagement à réaliser sur ressources affectées Cpte 689	Fonds restants à engager fin d'exercice Cpte 194
<u>Année 2011</u> MONTANT INITIAL Subvention commune utilisée en partie 308 119	15 000	15 000		
<u>Année 2012</u> Subvention commune utilisée en partie				

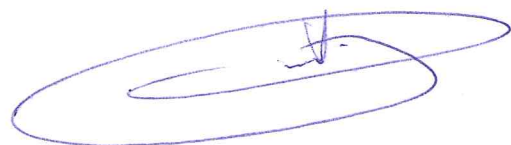
CARNOUX AVENIR
20, Avenue Paul Cézanne
13470 Carnoux-en-Provence

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2012 et visée à l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Marseille, le 3 Juin 2013



FINAUDIT

Philippe PIGNOL

Commissaire aux comptes associé